



Association « Amis de Wissant pour la protection de notre site

3, rue Chopin
62179 Wissant

<http://www.amisdewissant.com>

ENVOI PAR FAX
CE 25 FÉVRIER 2015
03-21-99-49.50

Monsieur le Sous-préfet,

L'Association des « Amis de Wissant pour la protection de notre site » vous remercie pour votre courrier du 28 janvier 2015 (en annexe).

Permettez-nous d'y répondre sur deux aspects :

La forme.

1. Nous regrettons qu'il ait fallu attendre 15 mois pour obtenir cette réponse, après plusieurs relances.
2. La réunion du 12 décembre 2013 à la DDTM dont vous faites état n'a eu pour seul objet que l'évolution du trait de cote au droit de la Dune d'Aval. Ce sujet était dissocié du projet de PPRNL, qui ne concernait alors que la seule problématique « submersion marine », comme il est confirmé dans le compte-rendu de la réunion que vous avez diffusé le 17 janvier 2014.

Le fond.

3. Comme abordé ci-dessus, nous nous réjouissons de lire que l'aléa « érosion » sera effectivement traité dans le cadre de l'élaboration du PPRNL 2015.
 - a. Pouvez-vous nous indiquer une date approximative de tenue de la réunion de concertation que vous évoquez ?
 - b. Vous nous aviez annoncé l'approbation de ce PPRNL en 2015. Compte-tenu de l'extension de son périmètre à l'aléa « érosion », pensez-vous encore pouvoir tenir cet objectif ?
4. Données bathymétriques.
 - a. L'analyse de l'évolution des fonds marins a été réalisée à partir des minutes de bathymétrie de 1911 et de 1977 fournies par le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM), ainsi qu'à partir des données d'une campagne de bathymétrie réalisée par les Services Maritimes des Ports de Boulogne-sur-Mer et Calais en 2002. (réf : L'évolution du rivage et des petits-fonds en baie de Wissant pendant le XXe siècle David Aernouts et Arnaud Héquette).

Ce document scientifique conclut : « *Pourtant, l'intégration de l'avant-côte dans la gestion de la zone côtière est loin d'être systématique, peut-être en raison des coûts logistiques et humains supplémentaires qu'entraîne sa prise en considération. La prise en compte de cet espace est cependant indispensable si l'on veut aboutir à une gestion intégrée de la zone côtière.* »

- b. Pouvez-vous nous confirmer qu'une telle actualisation, indispensable selon les scientifiques, est bien prévue ?
5. Franchissement du perré.
Le programme municipal prévoit la fin des travaux pour juin 2015. Le nouveau PPRNL ne sera vraisemblablement pas encore applicable.
- a. Prévoyez-vous de prendre en compte la situation de contexte nouveau créée par le perré, s'il est achevé avant la mise en application du nouveau PPRNL ?
- b. Quelles en seront les conséquences quant aux dispositions particulières constructives ?
6. Liens avec PLU et SCOT.
Le « porter à connaissance » que vous évoquez n'a pas été porté à la connaissance des wissantais.
7. PCS.
Wissant n'a toujours pas de Plan Communal de Sauvegarde, cela vous a déjà signalé dans le passé.

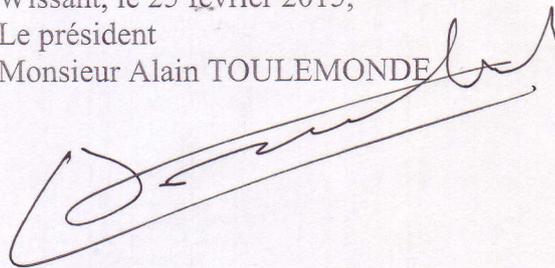
Par nos remarques constructives, vous pouvez constater que notre Association joue le jeu d'une véritable concertation, dans l'intérêt collectif.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez agréer, Monsieur le Sous-préfet l'assurance de ma respectueuse considération.

Wissant, le 25 février 2015,

Le président

Monsieur Alain TOULEMONDE



Copie :

DREAL Nord Pas-de-Calais,
DDTM du Pas-de-Calais (SER/CTCO/SAML).

FAX au 03 20 13 48 78 envoyé ce 25 février 2015

FAX au 03 21 55 01 49 envoyé ce 25 février 2015



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Boulogne-sur-Mer, le

28 JAN. 2015

M
Monsieur,

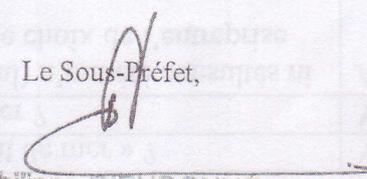
Récemment vous m'avez fait part d'un courrier, resté sans réponse, en date du 3 décembre 2013 relatif à l'étude du risque de submersion marine sur la commune de Wissant. Vous m'avez fait parvenir vos questions et remarques suite à la réunion de concertation sur le Plan de Prévention des Risques Naturels Littoraux qui s'est tenue le 4 novembre 2013 à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Lors de cette réunion, les résultats de cette étude, réalisée par le cabinet DHI sous maîtrise d'ouvrage de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), vous ont été présentés sous ma présidence. A cette occasion, vous avez pu interroger le cabinet DHI et obtenir des éléments de réponse sur la méthodologie et les résultats de l'étude. Le compte-rendu de cette réunion vous a été transmis le 17 janvier 2014.

Par ailleurs, vous avez également été invité à une réunion d'informations et d'échanges organisée le 12 décembre 2013 par la DDTM à destination de l'ensemble des associations de Wissant. En complément des informations qui vous ont été transmises lors de ces réunions, vous trouverez ci-joint, les éléments de réponse à vos questions et remarques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Sous-Préfet,


Philippe DIEUDONNÉ

Monsieur Alain TOULEMONDE
Association des Amis de Wissant
3 rue Chopin
62179 WISSANT

Copie : DREAL Nord Pas-de-Calais
DDTM du Pas-de-Calais (SER/CTCO /SAML)

Arras, le 5 janvier 2015

Service Eau et Risques
Unité Plan de Prévention des Risques Naturels et
Submersion Marine

Réponse aux questions de l'Association des Amis de Wissant
(courrier du 03/12/2013)

1. Données topographiques

1. Évolution de l'estran

L'aléa submersion marine a été modélisé sur la base des données topographiques issues du LIDAR, des dernières données disponibles du SHOM (Service Hydrographique, Océanique et Météorologique de la Marine) pour la bathymétrie et des caractéristiques géométriques actuelles du perré. Comme cela a été précisé lors de la réunion de concertation, le PPRNL du Boulonnais n'est pas une procédure figée dans le temps et, si cela se justifie, une révision pour tenir compte des évolutions de l'estran reste envisageable.

2. Reconstruction du perré

Au même titre que l'aléa submersion marine, l'aléa érosion sera étudié dans le cadre de l'élaboration du PPRNL du Boulonnais. Les études, sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL, confiées au cabinet DHI, sont en cours de réalisation. Comme pour les études de l'aléa submersion marine, les résultats seront présentés aux élus et acteurs locaux dans le cadre de la concertation. Pour ce qui concerne plus particulièrement la reconstruction du perré, la commune de Wissant est maître d'ouvrage du projet.

3. Données bathymétriques

La modélisation utilise les données bathymétriques du SHOM les plus récentes. L'évolution de la bathymétrie (avec les phénomènes de réduction de la dérive sédimentaire le long du littoral de la baie et d'engraissement progressif du Banc à la ligne) a été prise en compte (Cf page 5-57 du rapport DHI).

2. Hypothèses de scénario et méthodes de modélisation

1. Site de la Dune d'Aval

L'ensemble du littoral a fait l'objet de tests de sensibilité au risque de submersion marine. De part sa topographie, le site de la Dune d'Aval n'est pas concerné par le risque de submersion marine.

2. Franchissement du perré

Les caractéristiques précises des ouvrages telles que la pente du rampant, la présence ou non d'un couronnement ou encore la nature du revêtement sont prises en compte dans la modélisation. Concernant le bâti, le cabinet DHI a démontré aux travers de modélisations que son impact sur l'aléa était relativement limité. Sur la base de cette démonstration, le bâti a été rendu transparent dans l'étude.

3. Liens avec les PLU et les SCOT

Un Porter à Connaissance signé par le Préfet a été adressé aux communes du littoral concernées par l'aléa submersion marine. Ce document comprend des cartographies de l'aléa ainsi qu'une notice explicative. Ces documents permettent dès aujourd'hui d'instruire les actes ADS en tenant compte du risque de submersion marine. Pour les constructions autorisées, elles devront prendre en compte l'aléa submersion marine à l'horizon 2100, avec notamment un premier niveau de plancher situé au-dessus de la cote de référence 2100.